

Conseil jeunesse du ministre

Fiche d'information

Aperçu

Le Conseil jeunesse du ministre est un groupe d'environ 40 élèves albertains de la 7^e à la 12^e année provenant de partout en Alberta, âgés de 14 à 19 ans, qui font part de leurs commentaires au ministre de l'Éducation et au personnel du gouvernement concernant les initiatives provinciales en matière d'éducation. Les membres du Conseil représentent des intérêts, des identités, des horizons et des perspectives variés de toute la province.

Attentes envers les membres

Travaillant à l'échelle provinciale, les membres du Conseil :

- seront des membres actifs et responsables;
- assisteront à toutes les rencontres;
- feront part des différents points de vue des élèves au ministre de l'Éducation;
- collaboreront avec les autres membres du Conseil et le personnel d'Alberta Education pour donner de la rétroaction sur des sujets liés à l'éducation.

Durée de l'engagement

Les membres du Conseil auront un mandat de 10 mois correspondant à une année scolaire. Ils assisteront à trois rencontres :

- à l'automne
- à l'hiver
- au printemps

Chaque rencontre débutera le vendredi soir et se poursuivra jusqu'au dimanche après-midi ou soir. Les réunions peuvent avoir lieu en ligne et/ou en personne. Les membres du Conseil en seront informés à l'avance.

Pour les rencontres en personne, le voyage de retour aura lieu le dimanche et le lundi, si nécessaire.

Remarque : Les dates peuvent être modifiées.

Emplacements des rencontres

Les rencontres en personne auront lieu à Edmonton. L'hébergement pour la nuit, les repas et collations, les salles

de réunion et les espaces pour les activités extérieures seront fournis.

Remarque : Les parents ou tuteurs légaux et les élèves seront informés de toutes les activités qui pourraient se tenir hors du site. Ces activités seront programmées et planifiées à l'avance.

Préparatifs de voyage

Le gouvernement s'occupera de tous les besoins en matière de déplacement et d'hébergement, y compris les réservations et le paiement.

Engagement des accompagnateurs

Des accompagnateurs adultes attendront les membres du Conseil à leur arrivée à Edmonton et veilleront à ce que les jeunes arrivent en toute sécurité au site de la réunion et au site d'hébergement. À la fin de la rencontre, des accompagnateurs reconduiront les membres du Conseil à l'aéroport ou à la gare d'autobus pour leur retour à la maison.

Le personnel du gouvernement, y compris des enseignants brevetés, assurera un encadrement en tout temps. Il y aura un accompagnateur adulte pour chaque groupe de huit élèves.

Avant chaque rencontre, tous les accompagnateurs se soumettent à une vérification des antécédents en vue de travailler auprès des personnes vulnérables.

Lignes directrices et attentes

Afin d'assurer un environnement accueillant, bienveillant, respectueux et sécuritaire pour tous, les membres du Conseil et leurs parents ou tuteurs légaux seront informés des attentes relatives au comportement et à la conduite des élèves, y compris l'utilisation responsable des technologies.

Les membres du Conseil recevront des renseignements qui leur permettront de comprendre leurs responsabilités. Ils devront signer, avec leurs parents ou tuteurs légaux, un document reconnaissant les attentes relatives au comportement et à la conduite.

Accommodements pour les élèves ayant des besoins spéciaux

Des accommodements seront offerts par le personnel du gouvernement, selon les circonstances propres aux élèves.

Temps libre

Lors des rencontres en personne, tous les membres du Conseil resteront sur le lieu de la rencontre durant toute la fin de semaine. En plus du travail du Conseil, diverses activités récréatives peuvent être organisées. Un encadrement sera assuré en tout temps.

Processus de mise en candidature

Renseignements sur le processus

Consulte en ligne le dossier de candidature : <https://www.alberta.ca/fr/student-engagement>.

Le processus comprend trois étapes :

1. Lis attentivement cette fiche d'information pour comprendre le rôle et les responsabilités du Conseil jeunesse du ministre.
2. Partage ces renseignements avec tes parents ou tuteurs légaux et discute avec eux de ton intérêt à soumettre ta candidature. Si tu es âgé de moins de 18 ans, ton dossier de candidature doit inclure le consentement signé d'un de tes parents ou tuteurs légaux.
3. Remplis le dossier de candidature et soumets-le en ligne.

Date limite pour soumettre ta candidature

La date limite sera mise à jour chaque année et se trouve [en ligne](#).

Les candidatures soumises après la date limite ne seront pas acceptées.

Temps à consacrer à ton dossier de candidature

Prévois quelques heures pour préparer ton dossier de candidature afin qu'il te représente le plus fidèlement et de la meilleure façon possible.

Sujets fréquemment soulevés

Soumettre la candidature d'un ami

Chaque candidat doit remplir et soumettre son propre dossier de candidature.

Nombre limité de caractères dans la demande

Le nombre de caractères par réponse est limité. Sois le plus bref possible.

Se retirer du Conseil

Si, à ton avis, tu ne peux pas respecter ton engagement de membre du Conseil, écris-nous à edc.studentengagement@gov.ab.ca. Les élèves qui se retirent du Conseil ne sont pas remplacés.

Soumettre une nouvelle demande

Si tu avais soumis ta candidature, mais n'as pas été sélectionné, tu peux soumettre à nouveau ta candidature à condition d'être un élève de 7^e à 12^e année et d'être âgé de 14 à 19 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours.

Processus de sélection

Après la date limite de soumission des candidatures, le personnel du gouvernement examinera et évaluera les dossiers de candidature.

Processus de sélection ouvert, transparent et inclusif

Pour garantir un processus ouvert, transparent et inclusif, les élèves seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- **Diversité** : Le processus de recrutement et de sélection respectera et favorisera la diversité au sein du Conseil. Si tu lis ceci et si tu es un élève de 7^e à 12^e année dans une école de l'Alberta, tu as le droit de soumettre ta candidature.
- **Compétence** : Les critères de sélection des membres du Conseil s'appuieront sur l'objectif de créer un conseil qui, collectivement, possède les habiletés et les attitudes nécessaires pour répondre aux besoins et aux objectifs mêmes du Conseil dans son ensemble. Si tu as une passion pour l'éducation et un fort désir de partager tes opinions, nous t'encourageons à soumettre ta candidature.
- **Cohérence** : Les processus de recrutement et de sélection s'appliqueront de façon uniforme à toutes les personnes sélectionnées pour faire partie du Conseil.
- **Transparence et ouverture** : Le processus de recrutement et de sélection sera clair, accessible au public et communiqué aux élèves, aux parents ou aux tuteurs légaux, aux enseignants et à nos partenaires en éducation. Le ministre prendra des mesures pour veiller à ce que le plus grand nombre d'élèves possible soient invités à soumettre leur

candidature au Conseil et que la sélection finale des 40 élèves soit rendue publique.

Sélection des membres du Conseil jeunesse du ministre

Pour assurer une expérience significative aux membres du Conseil, le ministre a besoin d'une équipe d'élèves ayant un éventail large et diversifié d'expériences de vie, de connaissances et d'habiletés.

Pour t'aider à préparer ton dossier de candidature, tu trouveras ci-dessous quelques qualités, connaissances et habiletés pertinentes. Tu peux également identifier d'autres qualités qui pourraient être pertinentes à un conseil bien équilibré.

Expériences et connaissances pertinentes	
Tes expériences et tes connaissances	<ul style="list-style-type: none">• Tu as un point de vue unique.• Tu as une expérience de la vie qui te donne une idée de ce que c'est d'être un être humain et tu peux utiliser cette expérience pour influencer les autres.• Tu accordes de l'importance aux gens et à leurs idées.• Tu es curieux au sujet du monde qui t'entoure et tu agis pour en apprendre davantage.
Engagement envers la communauté	<ul style="list-style-type: none">• Tu contribues à la communauté, que ce soit à l'école ou en dehors de l'école.• Tu as peut-être déjà influencé des élèves, des parents, des enseignants, des directions d'école ou des membres de la communauté à poser des gestes positifs.
Efficacité personnelle	
Habiletés en leadership et en travail d'équipe	<ul style="list-style-type: none">• Tu démontres du leadership et une capacité à inspirer, à motiver et à diriger les autres.• Tu comprends l'importance du travail d'équipe. Cela peut inclure une capacité à inspirer une vision commune d'un monde meilleur, une aptitude à reconnaître et à valoriser les contributions des autres et/ou une capacité manifeste à soutenir la réussite d'un groupe sans en être le leader.• Tu as peut-être de l'expérience dans la direction d'un groupe, d'un club ou d'une équipe.• Tu peux diriger une équipe dans le cadre d'un travail rémunéré ou bénévole.

Après l'examen des dossiers de candidature

Les candidats seront sélectionnés en vue de l'entrevue. Si tu es choisi pour passer à l'étape de l'entrevue, on communiquera avec toi et tes parents ou tuteurs légaux.

Aperçu de l'entrevue

On te posera d'autres questions sur tes connaissances et tes expériences pertinentes ainsi que ton efficacité personnelle. L'entrevue se déroulera par téléphone ou par vidéoconférence et durera 15 minutes ou moins.

Préparation à l'entrevue

Le plus important, c'est de rester toi-même. Comme pour le dossier de candidature que tu as rempli, nous souhaitons en apprendre le plus possible sur tes champs d'intérêt, tes identités, tes antécédents et tes points de vue uniques.

Prochaines étapes

Les élèves choisis pour être membres du Conseil seront contactés avant la fin de l'année scolaire en cours. Tous les candidats seront informés quand le processus sera terminé et que les membres du Conseil auront été sélectionnés.

Information d'ordre financier

Il n'y a aucune rémunération associée au statut de membre du Conseil. Cependant, tous les frais de repas, d'hébergement et de déplacement seront payés par le gouvernement quand les membres assisteront aux rencontres.

Renseignements à l'intention des parents ou tuteurs légaux

Consentement des parents

Si votre enfant est choisi pour être membre du Conseil, vous recevrez des renseignements détaillés avant la première rencontre. Votre consentement est nécessaire pour que votre enfant puisse participer aux rencontres.

Présence des parents ou tuteurs légaux

Les parents ou tuteurs légaux ne peuvent pas assister aux rencontres, mais ils peuvent voyager avec leur enfant avant et après les rencontres. Toutefois, ils devront payer leurs propres frais de déplacement et d'hébergement (hôtel, repas).

Renseignements personnels et confidentialité

Comme l'indique l'avis de collecte de renseignements personnels qui se trouve à la page deux du dossier de

candidature, les renseignements personnels fournis par les élèves dans le formulaire seront utilisés à deux fins :

- la sélection des membres du Conseil jeunesse du ministre;
- l'administration du programme, notamment pour communiquer avec les membres du Conseil jeunesse du ministre au sujet des événements.

Publication des renseignements personnels

Ces renseignements figurent dans le formulaire d'autorisation et de déclaration qui se trouve dans le dossier de candidature.

En signant cette autorisation, les parents ou tuteurs légaux déclarent comprendre que si leur enfant est sélectionné pour faire partie du Conseil jeunesse du ministre, un profil public se limitant à son nom et à son autorité scolaire sera divulgué publiquement par le gouvernement dans des bulletins d'information, des communiqués de presse, le site Web et des comptes des médias sociaux afin de promouvoir et de faire connaître le Conseil jeunesse du ministre et ses activités.